

SECTEUR D'ACTIVITE : ADDICTOLOGIE

LIEU : AURILLAC

POSTE : Médecin

REMUNERATION : CC 66 base 1 ETP : SB Annuel 44 à 76 K€

TYPE DE CONTRAT : CDI Temps partiel 0.30 ETP (possibilité d'évolution)

Description générale du poste

L'activité de l'établissement médico-social CSAPA géré par l'ANPAA s'adresse aux personnes ayant une consommation à risque, un usage nocif ou présentant une dépendance à 1 ou plusieurs substances psychoactives et à leur entourage.

Elle comporte l'accueil, l'information, l'évaluation médicale, psychologique et sociale de la personne ou de son entourage et son orientation des données de l'évaluation. Elle comporte également la réduction des dommages associés à la consommation de substances psychoactives, la prise en charge médicale, psychologique, sociale et éducative. Cela comprend, sous forme de prestations ambulatoires, le diagnostic, la prestation de soins, l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion avec l'appui d'1 équipe pluridisciplinaire. L'établissement assure le sevrage et son accompagnement, la prescription ou le suivi des traitements médicamenteux.

Responsabilités Principales

Dans le cadre du fonctionnement général défini par la directrice, le médecin consultant :

- Assure la prise en charge médicale qui comprend l'évaluation de la dimension médico-psychologique de la dépendance, la recherche des comorbidités somatiques et psychiatriques, la proposition de différents protocoles de prise en charge, incluant notamment le traitement des états de manque inhérents à la dépendance et des comorbidités, l'accompagnement à la réduction des risques, l'éducation thérapeutique, la prescription et le suivi des traitements médicamenteux, la proposition d'1 sevrage thérapeutique, la prise en compte de la santé de l'usager dans une acception large et pas seulement en tant qu'absence de maladie.
- Il exerce dans le respect du projet d'établissement en tenant compte des différentes recommandations pour la pratique clinique et/conférence de consensus.
- Il est habilité à pratiquer tous les actes de diagnostic, de prévention et de traitement
- Il permet un accès au système de soins pour tous les usagers selon leurs besoins et sans distinction (qu'il s'agisse d'un premier accès ou de la continuité des soins dans la durée) et participe au développement de l'éducation à la santé
- Il s'appuie de façon efficiente sur les ressources du système de santé, notamment en relation avec le médecin traitant et les autres spécialités, en tenant compte simultanément des problèmes de santé aigus et chroniques de chaque usager.
- Il adopte une approche centrée sur la personne (dans ces dimensions individuelle, familiale et communautaire) mise en œuvre à l'occasion de consultations personnalisées.
- Il participe aux réunions de travail de l'équipe, il échange les seules informations nécessaires à la continuité et à la qualité des soins et de l'accompagnement.



- Il contribue à la qualité de la tenue du dossier de l'utilisateur, notamment sous forme informatisée. Il est responsable de ses notes personnelles éventuellement établies dans le dossier de l'utilisateur.
- il propose avec l'équipe une réponse globale aux problèmes de santé tenant comptes de toutes ses dimensions (physique, psychologique, sociale, culturelle, existentielle, en s'appuyant sur les ressources locales existantes).

Diplôme et Compétences

Doctorat en médecine

1 expérience en addictologie et si possible des diplômes correspondants (DU, capacité d'addictologie clinique, DESC d'addictologie seraient un plus

Connaissance en informatique

Coordonnées de l'employeur

Evelyne VIDALINC

Directrice

ANPAA 15

14 avenue des pupilles de la Nation | 15000 Aurillac

Tél. : 04 71 48 70 28 | Courriel : evelyne.vidalinc@anpaa.asso.fr

